



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 19 mai 2016 n°71/H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

**Mis à jour le 7 juin 2021**

### **Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages**

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 28 avril 2016, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages.

L'enquête TIC émane de l'Union Européenne. Elle répond aux demandes d'Eurostat, plus particulièrement, au règlement 2004/808 sur les statistiques de la société de l'information. Elle a pour objectif de collecter des indicateurs décrivant l'équipement des ménages et les usages dans le domaine des nouvelles technologies (informatique, Internet, téléphonie mobile). Pour ce qui concerne l'équipement, il s'agit de mesurer l'équipement en ordinateur et l'accès à Internet. Pour les usages, il s'agit de mesurer la fréquence, les lieux et les types d'usages (administration en ligne et commerce électronique) mais également les compétences individuelles en informatique et en Internet. Comme les années précédentes, l'enquête annuelle comprend un module analysant un aspect différent des équipements et de l'utilisation des TIC. Pour 2016, il traite de la protection des données et de la confidentialité sur Internet.

L'enquête est destinée à des individus de 15 ans et plus vivant en ménages ordinaires et résidant en France (métropole et DOM hors Mayotte). Une extension dans les DOM est envisagée en 2017. L'enquête repose sur un échantillon de 38 200 ménages tiré de la taxe d'habitation de l'année n-2. Deux sous-échantillons sont constitués : d'une part des 14 000 ménages retrouvés dans l'annuaire et d'autre part des 24 000 ménages non retrouvés dans l'annuaire. L'enquête TIC est une enquête multimode qui repose sur l'administration d'un questionnaire. Deux modes d'administration sont proposés : enquête téléphonique et Internet-papier (sous-échantillon « annuaire ») et également Internet-papier (sous-échantillon « hors-annuaire »). La durée de l'administration du questionnaire est de 20 min par ménage, quel que soit le mode de collecte. La collecte de données est prévue en avril et mai de chaque année.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D130 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

La comitologie est organisée au niveau européen autour d'un groupe de travail où l'Insee représente la France. Aucune instance de travail est organisée au niveau national.

Eurostat diffuse les premiers résultats pondérés en novembre de chaque année. L'INSEE diffuse les résultats nationaux dans le cadre d'une publication Insee Résultats en mars n+1. Les résultats sont publiés au niveau France entière exclusivement. Dans l'année suivant l'enquête, un fichier de production et de recherche est mis à la disposition des chercheurs par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs. Ce fichier est également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique sous convention avec l'Insee. Les enquêtés peuvent avoir accès aux résultats grâce à un lien internet qui figure sur les lettres avis et relance et qui pointe sur les dernières publications.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

A la demande du producteur et dans un but méthodologique, pour comparer les réponses selon les modes de collecte, une enquête expérimentale en face à face se déroulera au 4ème trimestre 2021.